

***Séance extraordinaire du
Conseil scolaire fransaskois***
Le mardi 2 février 2016 (13h00)
Salle « Wheatland/Heartland »
Hôtel « Wingate by Wyndham » à Regina
Procès-verbal

Présences :

Les membres suivants du Conseil scolaire sont présents :

Président : André Denis, Région n° 4 de l'école Providence
Joseph Poirier, Région n° 1 de Bellegarde
Maria Lepage, Région n° 2 de La Vieille
Alpha Barry, Région n° 3 de Regina
Marilyn Denis, Région n° 5 de Saskatoon
Denis Marchildon, Région n° 6 de Zenon Park (par audioconférence)
Clarence Briand, Région n° 8 des Battlefords
Élizabeth Perreault, Région n° 9 de l'école St-Isidore

Les membres suivants du personnel du CÉF sont présents :

Luc Handfield, Direction générale à l'éducation par intérim
Ronald Ajavon, Direction générale aux affaires
Catherine Colombet, Adjointe administrative

Monsieur le Président, André Denis confirme que tous les membres du CSF ont consenti à la tenue de cette séance extraordinaire.

I OUVERTURE

1.1 Bienvenue

La présidence souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Il constate le quorum et appelle à l'ordre la séance extraordinaire du 2 février 2016 à 13h00.

1.2 Adoption de l'ordre du jour du 2 février 2016

16.027 ÉLIZABETH PERREAULT : Que le CSF adopte l'ordre du jour du 2 février 2016 tel que présenté.

Adopté

1.3 Déclaration de conflit d'intérêts

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Président déclare l'absence de conflit d'intérêts.

II DIRECTIONS DU CONSEIL

2.1 Décisions

2.1.1 Discussion sur la lettre du Cabinet Caza Saikaley

Le Cabinet Caza Saikaley a envoyé une lettre par courriel le 1^{er} février 2016 pour faire suite à la rencontre qui a eu lieu le 19 janvier 2016.

Chaque point mentionné dans la lettre est examiné en détail ainsi que l'échéancier proposé.

Depuis la rencontre du 19 janvier 2016, des décisions ont été prises par le CSF. Des actions ont été identifiées et des démarches mises en place.

Ces informations doivent être communiquées aux parents.

A la demande du CSF, son conseiller juridique, Maître Roger Lepage, s'est joint à la séance extraordinaire vers 13h30.

La difficulté principale est de respecter les échéances déterminées.

Certaines informations sont disponibles mais doivent être mis à jour. Pour compléter les démarches mises en place, il est envisagé de mandater Maître Roger Lepage pour trouver et engager des conseils experts pour, par exemple, une analyse démographique, une analyse dans la construction d'école, une analyse comparative des programmes d'étude, etc...

Le CSF a sollicité l'administration pour préparer un rapport sur les cours de musique à Regina et a mandaté l'administration à poursuivre son dialogue avec l'Assemblée communautaire fransaskoise sur le dossier de l'immigration. Un partenariat pourrait aussi être instauré avec les autres organismes communautaires.

Un besoin stratégique est identifié pour reconquérir les ayants droit perdus, pour intercepter les immigrants mais aussi les migrants.

La lettre du Cabinet Caza exige une réponse pour le 5 février prochain.

16.028 MARIA LEPAGE : Que le CSF mandate son avocat Maître Roger Lepage de répondre à la lettre du 1^{er} février 2016 de la part du CSF pour :

- indiquer un accord de principe sur leurs propositions ;
- indiquer que les éléments de leurs propositions font déjà partie de notre planification stratégique ;
- clarifier les 3 étapes de la négociation qui sont : le cash deal, les installations, la formule de financement ;
- d'aviser le CSF sur les risques que soulèvent certains éléments de cette lettre.

Adopté

16.029 CLARENCE BRIAND : Que le CSF mandate son avocat Maître Roger Lepage d'aller chercher les expertises nécessaires pour appuyer le CSF dans sa planification stratégique, dans ses négociations et ultimement dans un recours judiciaire si nécessaire. Généralement

les expertises touchent les points suivants : démographique, socio-linguistique, architecture, infrastructures, transport, programme d'étude, formule de financement et BOC et de revenir à la table du CSF avec un budget d'ici le 10 février 2016.

Adopté

III Correspondance et points d'information

Sans objet.

IV DÉLÉGATION ET PRÉSENTATION SPÉCIALES

Sans objet.

V IDENTIFICATION DES POINTS EN DÉVELOPPEMENT POUR LA PROCHAINE SÉANCE RÉGULIÈRE

Sans objet.

VI TOUR DE TABLE ET CLÔTURE DE LA RÉUNION

6.1 Durée de la séance extraordinaire du 2 février 2016

16.030 ÉLIZABETH PERREAULT : Que le CSF accorde un remboursement d'honoraires de 2 jours de plus de 4 heures aux membres présents à la retraite des 1^{er} et 2 février 2016 ainsi qu'à la séance extraordinaire du 2 février 2016.

Adopté

6.2 Prochaine séance : 11 mars 2016 à Regina

6.3 Levée de la séance du 2 février 2016

16.031 JOSEPH POIRIER : Que le CSF lève la séance extraordinaire du 2 février 2016 à 15h30.

Adopté

Présidence

Secrétaire